

# Le Monde

## A Lyon, duel judiciaire entre l'avocat général Courroye et son ancien collègue Bilger

**Dans son livre « Le Mur des cons », Philippe Bilger fait de Philippe Courroye un exemple de soumission au pouvoir politique. Ce dernier dénonce « un règlement de comptes personnel ».**

Par [Richard Schittly](#) (Lyon, correspondant)

Publié le 18 mai 2022

Diffamation contre soumission. Deux célèbres magistrats demandent aux juges du tribunal judiciaire de Lyon de les départager, en leur absence. Leurs avocats ont croisé le fer, mardi 17 mai, face à la 6<sup>e</sup> chambre de la presse, présidée par Brigitte Vernay. Philippe Courroye, 63 ans, avocat général près la cour d'appel de Paris, réclame la condamnation pour diffamation de son ancien collègue Philippe Bilger, 78 ans, avocat général honoraire. L'ancien juge du pôle financier de la rue des Italiens demande 35 000 euros de dédommagement pour préjudice moral à l'ancien avocat général de la cour d'assises de Paris, ainsi que deux publications judiciaires dans des journaux nationaux. En cause : des passages acerbes de son livre *Le Mur des cons* (Albin Michel, 2019), titre faisant référence à la galerie moqueuse de photos, épinglées sur les murs du Syndicat de la magistrature.

Dans cet ouvrage, Philippe Bilger veut dénoncer « une volonté politique de caporaliser la justice ». Pour l'ancien avocat général, Philippe Courroye incarnerait personnellement la soumission au pouvoir, à partir de sa nomination au poste de procureur de Nanterre, en 2007. Selon M. Bilger, le magistrat, érigé en modèle d'indépendance à ses débuts lyonnais, aurait par la suite cédé aux attentes des puissants. L'auteur reproche à M. Courroye d'avoir ralenti le cours de l'affaire Bettencourt, par le refus de l'ouverture d'une information judiciaire sur les présumés financements politiques opérés par la femme d'affaires. But : éviter la curiosité de juges indépendants, limiter les retombées sur Nicolas Sarkozy – alors président de la République –, et ménager la suite de sa carrière.

### « Acrimonie profonde »

A cette imputation de corruption morale, formulée dans le livre de son collègue, Philippe Courroye réplique en lui attribuant à son tour le délit de diffamation. « *Tout ce que ressasse Philippe Bilger est rigoureusement inexact* », a plaidé M<sup>e</sup> Olivier Baratelli, en rappelant que la nomination de Philippe Courroye à Nanterre datait de la présidence de Jacques Chirac, bien avant le quinquennat Sarkozy. « *Du coup, toute sa thèse s'effondre*, a martelé l'avocat, en rappelant que le procureur Courroye avait mené 3 345 actes de procédures, dont 37 perquisitions, dans son enquête préliminaire tentaculaire. *L'accusation d'avoir voulu étouffer l'affaire Bettencourt, ça fait pschitt.* »